

**Question avec demande de réponse écrite E-003011/2023
à la Commission**

Article 138 du règlement intérieur

Jan Huitema (Renew), **Asger Christensen** (Renew), **Atidzhe Alieva-Veli** (Renew), **Irène Tolleret** (Renew), **Charles Goerens** (Renew)

Objet: Flambée de fièvre catarrhale du mouton

Le virus de la fièvre catarrhale du mouton se propage rapidement aux Pays-Bas, où plus de 1 100 élevages ont signalé des cas d'infection jusqu'à présent. Plus récemment, des symptômes de la fièvre catarrhale du mouton ont également été constatés dans des élevages en Belgique. Les campagnes de vaccination peuvent constituer un outil important pour aider à contenir de nouvelles flambées de la maladie.

1. Comment la Commission et/ou l'Autorité européenne de sécurité des aliments surveillent-elles la flambée de fièvre catarrhale, et peuvent-elles fournir aux États membres des rapports hebdomadaires sur la situation afin de les tenir informés?
2. En 2007, la Commission a demandé¹ la mise en place d'une stratégie de vaccination de l'Union contre la fièvre catarrhale du mouton. Quelles démarches ont été entreprises depuis lors en vue de garantir la disponibilité de vaccins, et notamment de vaccins contre les variants récents du virus de la fièvre catarrhale?
3. Quelles autres mesures à court terme, telles que la mise en place de campagnes de vaccination d'urgence ou le remboursement aux États membres des dépenses y afférentes, la Commission compte-t-elle prendre pour limiter la propagation de la fièvre catarrhale du mouton?

Dépôt: 11.10.2023

¹ https://food.ec.europa.eu/animals/animal-diseases/surveillance-eradication-programmes-and-disease-free-status/bluetongue/bluetongue-conference-vaccination_fr.